



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Position de la France sur l'élaboration du statut du Sud-Liban

Question écrite n° 12487

Texte de la question

Mme Andrée Taurinya interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la position diplomatique de la France relative au plan proposé par les États-Unis et Israël pour le Sud-Liban et ses conséquences sur l'intégrité territoriale de l'État libanais. Alors que le gouvernement libanais vient d'achever le désarmement des milices au sud du fleuve Litani, conformément à la mise en œuvre de l'accord de cessation des hostilités entrée en vigueur en novembre 2024, la partie israélienne remet systématiquement en cause ce cessez-le-feu par le pilonnage constant du Sud, de la Bekaa, et de frappes récurrentes dans la banlieue sud de Beyrouth. Ce dispositif a été élaboré sur le modèle établi pour l'administration de Gaza dans le cadre du plan Trump. L'idée d'une zone économique exclusive était agitée par l'émissaire américain Tom Barrack à la mi-septembre 2025, avant que celui-ci ne multiplie les ultimatums en la matière, laissant craindre la reprise de la guerre à haute intensité. Depuis, les agressions israéliennes ont considérablement augmenté afin de faire céder le gouvernement libanais victime d'un chantage à la reconstruction. 350 personnes ont été tuées par des tirs israéliens au Liban depuis le cessez-le-feu. Ces attaques ont franchi un cap le 29 octobre 2025 lorsqu'un commando de soldats est entré dans le village de Blida et a assassiné un employé municipal de 45 ans dans son sommeil, M. Ibrahim Salamé. L'armée libanaise et les forces d'interpositions onusiennes de la FINUL subissent des intimidations régulières alors que l'armée israélienne renforce son emprise sur les zones géographiques occupées près de la frontière sud. Mme la députée s'est alarmée de voir l'absence de réaction internationale suite à la construction d'un mur au nord de la ligne bleue par l'armée israélienne à la mi-novembre. Un processus de nettoyage ethnique est aujourd'hui mené par la puissance occupante, celle-ci multipliant les obstacles au retour des milliers de personnes déplacées pendant la guerre, en attente d'un vaste plan de reconstruction. Le mécanisme de surveillance chargé de la vérification du cessez-le-feu, présidé par les États-Unis, auquel la France est partie prenante, ne se réunit plus depuis plusieurs semaines. La presse généraliste évoque un durcissement des conditions de la partie israélienne. Il est attendu de Beyrouth le renforcement de son niveau de représentation au sein de cette instance incluant des figures ministérielles, le Liban ayant déjà accepté d'y nommer un ambassadeur à la fin de l'année 2025. La zone tampon de 10 km envisagée à la frontière devrait être placée sous la supervision d'une « commission internationale » dominée par les États-Unis. Elle serait transformée à terme en zone économique impliquant une « coopération sécuritaire » entre le Liban et Israël, la partie israélienne évoquant aujourd'hui une « coopération approfondie » de nature civile et politique. Alors que l'armée libanaise met en œuvre la deuxième phase de son plan de recouvrement du monopole des armes, la partie israélienne exige une démilitarisation totale au sud du fleuve Awali. La conversion de cette zone tampon en zone économique entraînerait un contrôle *de facto* des terres libanaises par Israël. Elle entraînerait mécaniquement une remise en cause des frontières maritimes, ainsi que les modalités d'exportation du gaz extrait au Liban rendant possible son intégration au gaz israélien. Dans l'attente de la conférence internationale de soutien à l'armée libanaise fixée à Paris le 5 mars 2026, alors que des rumeurs relatives à l'éviction de la France du « mécanisme » se font de plus en plus fortes, Mme la députée souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur les conditions draconiennes imposées au Liban. En particulier, elle souhaiterait connaître sa position sur ce plan de colonisation rampant qui ne dit pas son nom.

Texte de la réponse

Le Liban traverse à nouveau un conflit aux répercussions humaines et économiques dévastatrices, en raison de la décision irresponsable du Hezbollah de se joindre à la confrontation entre l'Iran d'une part et Israël et les Etats-Unis d'autre part. La France prête la plus grande attention à l'évolution de la situation humanitaire et sécuritaire au Liban, et appelle de manière ferme et répétée le Hezbollah et les autorités israéliennes à respecter scrupuleusement le cessez-le-feu conclu le 16 avril, sous les auspices des États-Unis. La population libanaise est la première victime de la situation actuelle, notamment dans le Sud du Liban, particulièrement affecté par les bombardements et l'invasion terrestre menée par Israël. Si la France a condamné très clairement les attaques du Hezbollah contre Israël, elle a également exprimé ses préoccupations quant aux modalités de la riposte israélienne, qui a entraîné près de 4 000 victimes civiles et des dizaines de milliers de blessés et a provoqué le déplacement interne de plus d'un million de citoyens libanais. La France appelle Israël à permettre l'acheminement et la fourniture neutre et impartiale de l'aide humanitaire et le retour rapide et pacifique des déplacés internes. La France condamne avec fermeté tout projet d'occupation durable d'une zone tampon sur le territoire libanais par les autorités israéliennes, violation manifeste de la souveraineté du Liban et de son intégrité territoriale. La France appelle les gouvernements libanais et israélien à poursuivre les discussions directes entamées à Washington pour trouver un accord permettant d'engager le désarmement du Hezbollah et le retrait israélien du territoire libanais, ouvrant la voie à un accord de paix et de sécurité durable entre ces deux pays. S'agissant de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), elle constitue depuis son déploiement en 1978, l'un des piliers de la stabilité et de la sécurité libanaises. La France y est particulièrement attachée, non seulement en tant que l'un des principaux contributeurs en troupes avec près de 800 militaires français déployés au Liban, mais également en raison de sa relation d'amitié profonde avec le peuple libanais. En tant que force des Nations unies, la FINUL ne saurait constituer un objectif militaire légitime et la France a condamné de manière très claire toutes les frappes et opérations à l'encontre des contingents et des positions de la FINUL, qu'elles proviennent d'Israël ou du Hezbollah. A l'approche de la fin du mandat de la FINUL, qui se terminera le 31 décembre 2026, la France accompagne les autorités libanaises dans leurs efforts de renforcement des capacités des forces armées libanaises (FAL) et des forces de sécurité intérieure (FSI), afin qu'elles assurent seules, à terme, la sécurité et la souveraineté du Liban sur l'ensemble de son territoire. Par conséquent, la France contribue à l'amélioration capacitaire des FAL et des FSI, notamment à travers la livraison d'équipements. De plus, la France a salué les efforts du gouvernement libanais visant à imposer le monopole de l'Etat sur les armes et soutient le plan de désarmement du Hezbollah décidé par les autorités.

Données clés

Auteur : [Mme Andrée Taurinya](#)

Circonscription : Loire (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12487

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 30 mars 2026

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 545

Réponse publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5969